

**Appel à projets n°2017-02-05**

**Création de 25 places de services de soins Infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées et de 5 places de services de soins Infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes handicapées vieillissantes dans le département de la Savoie**

-----  
**Commission d'information et de sélection du 06 juillet 2017**  
**Dossier Mutualité Française des Savoie (MFS)**

Annexe 5 du procès-verbal de séance

**1. Les points forts constatés dans le dossier**

- Bonne prise en compte de la population du territoire, de ses spécificités en termes d'accessibilité et de climat
- Les locaux situés à Ugine sont suffisamment grands pour envisager une animation de l'équipe de professionnels et une mise à disposition centralisée du matériel pour les soins.
- La mise en œuvre d'actions de prévention à destination des usagers et des aidants est prévue
- Poursuite envisagée de l'accompagnement au-delà de 60ans sur la partie non couverte par le SSIAD
- Le soutien aux aidants est décrit comme un axe important des principes d'accompagnement du SSIAD : écoute, intégration au projet de soins, valorisation et évaluation de l'épuisement.
- Le dossier présente un plan de formation pour l'année 2017 contenant des thèmes divers comme la formation à la sécurité routière, un approfondissement des connaissances des PHV.
- Le budget d'activité présenté est conforme au cahier des charges.

**2. Les insuffisances ou incomplétudes constatées dans le dossier**

- Il manque le projet de service, élément essentiel, tant pour la mise en œuvre du droit des usagers que pour le personnel du SSIAD
- Le ratio minimum d'ETP d'AS n'est pas respecté puisque le ratio (4.8 ETP) est en dessous du ratio minimum prévu dans le cahier des charges
- Les modalités de pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité ne sont pas suffisamment décrites
- Il manque des éléments sur la teneur des contacts pris avec les infirmiers libéraux des cantons d'Ugine et Beaufort.
- Budget complémentaire d'amorçage demandé, et non inclus dans le budget d'activité
- Calendrier de déploiement trop tardif

### **3. Les réponses du promoteur aux questions posées en séance par les membres de la commission**

#### **- Sur la maturité du projet**

- Un calendrier de déploiement du projet en 5 phases est proposé pour une activité pleine en juillet 2018 :

Septembre 2017 – Recrutement des personnels et préparation des locaux

Fin Octobre 2017 – Constitution des équipes et communications aux partenaires

Fin Novembre 2017 – Premières entrées SSIAD PA (5 entrées par mois)

Janvier 2018 – Premières entrées PHV (1 par mois)

Juillet 2018 – Fonctionnement en activité pleine

Le candidat indique que ce calendrier de déploiement lui paraît être raisonnable et surtout réaliste.

#### **- Sur le budget complémentaire d'amorçage de 27 000€**

- La demande est justifiée par le fait que n'étant pas implanté sur le secteur, la Mutualité Française des Savoie va devoir faire face à des frais d'installation tels que le mobilier, les ordinateurs, le dispositif de télégestion... ainsi que des coûts de structure
- Le territoire est lui aussi une contrainte à prendre en considération
- Il y a par ailleurs une volonté d'utiliser uniquement des voitures de services, pour lesquelles il faut prévoir le coût d'acquisition.

\*\*\*\*\*